



Ligue PACA des échecs **REGIONALE** **RÈGLEMENT**



Remarque préliminaire : le règlement par défaut est celui du championnat de France des clubs :
http://www.echecs.asso.fr/Actus/2864/A02_2024_2025_Championnat_de_France_des_Clubs.pdf

Figurent ici uniquement les particularités déclinables au niveau de la Ligue PACA des échecs.

1 – Organisation générale

1.1 Structure

Le championnat de France des clubs de Régionale est organisé chaque saison par la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur des Échecs.

Le nombre de groupes de Régionale dans la mesure du possible doit être égal au maximum au nombre de groupe de N4.

Chaque groupe est normalement constitué au maximum de 8 équipes. S'il y a lieu, la Ligue propose des repêchages aux clubs afin de compléter si possible les groupes à 8 équipes en utilisant les départages de l'article 4.4 du règlement fédéral.

1.2 Déroulement de la compétition

Le championnat se joue par équipes de clubs. Dans chaque groupe, la compétition est organisée selon le système toutes rondes. Le nombre d'équipes par club n'est pas limité.

A l'issue de la saison, l'équipe classée première de chaque groupe est promue en N4.

Chaque équipe classée huitième de son groupe de Régionale est normalement rétrogradée en Départementale. Toutefois le nombre d'équipes effectivement rétrogradées en Départementale est déterminé au cas particulier chaque année en fonction du nombre d'équipes rétrogradées de N4 en utilisant les départages de l'article 4.4 du règlement fédéral.

1.3 Engagements

Pour participer à la compétition, tous les clubs concernés doivent impérativement remplir en ligne sur le site de la Ligue PACA des échecs un formulaire d'engagement dûment rempli.

Le règlement, déterminé lors de l'assemblée générale de la Ligue, devra être effectué avant la date limite fixée.

Les clubs doivent également s'acquitter avant le 15 juin des éventuelles amendes contractées lors de la saison précédente, sous peine de non-inscription au championnat.

2 – Organisation de la compétition

2.1 Direction de la compétition

Le directeur et/ou la directrice de la régionale 1 ainsi que les directions de groupe sont nommées par la Présidence de la Ligue. La direction technique de la Ligue répartit les équipes inscrites en Régionale entre les différents groupes. La proximité géographique est retenue comme critère principal de répartition des groupes afin de limiter les déplacements.

La direction de groupe est chargée de concevoir un calendrier cohérent, de le soumettre à la direction technique de la Ligue pour validation, de faire respecter les règlements, de collecter les résultats, d'en vérifier la conformité et de les diffuser sur le site fédéral.

2.2 Calendrier

Les rencontres se déroulent soit le samedi, soit le dimanche, les 7 week-ends correspondant aux 7 dimanches des journées d'interclubs fixées par la FFE en N3.

2.4 Arbitres

En régionale, l'arbitre n'est pas obligatoire. En revanche, il est vivement conseillé aux clubs possédant une ou plusieurs équipes en Régionale d'avoir parmi leurs licenciés au moins un arbitre fédéral Elite, Open, Club ou stagiaire officiant le jour de la compétition.

3 – Déroulement des matchs

Les articles 3 du règlement fédéral sont appliqués avec les précisions ci-après.

3.7.a Composition des équipes – Participation des joueurs

Chaque équipe est composée de 5 joueurs licenciés A respectant l'article 1 des règles générales.

3.7.b Remplacer la Commission Technique Fédérale par la Commission Technique de la Ligue.

3.7.e Le nombre total de parties disputées par un joueur jouant en N4 et dans les régionales ne peut dépasser 7, dans les autres nationales et en régionales ne peut dépasser 9, hors barrage.

3.7.f Noyau de l'équipe : en Régionale, chaque équipe doit aligner à chaque ronde au moins 2 personnes ayant déjà participé au moins une fois pour le compte de cette équipe depuis le début de la saison (sauf pour la ronde 1). En cas d'infraction, forfait administratif sur le 1er échiquier concerné et tous ceux qui le suivent, qu'ils soient en infraction ou non.

3.7.h Pas applicable.

3.8. Forfaits sportifs

Voir article du règlement fédéral. Sauf cas de force majeure reconnu par le Directeur de la Régionale, tout forfait d'une équipe est sanctionné par une amende de 50 €, amende doublée s'il s'agit de la dernière ronde. Tout forfait individuel non signalé la veille du match avant 14 h 00, à partir du 4^e dans la même équipe et dans la même saison, est sanctionné d'une amende de 25 €.

4 – Résultats – Classements

Voir règlement fédéral.